

# Guilde Européenne du Raid

Association Reconnue d'Utilité Publique  
Siège Social : 7, rue Pasquier – 75 008 Paris

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale des membres de l'association Guilde Européenne du Raid,

## **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Guilde Européenne du Raid relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. Fondement de l'opinion**

### **2.1. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **2.2. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables.

Les comptes annuels 2020 ont été arrêtés conformément au plan comptable général en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels 2019 ont été arrêtés, certifiés et publiés selon le règlement n°1999-01 du Comité de la Réglementation Comptable. Le changement de règlement comptable est sans incidence sur le bilan d'ouverture de l'exercice 2020 de l'association.

#### 4. Justification et appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au niveau des notes « II – Provision pour risques et réattributions » et « II – Provision pour charges », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques liés à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et sur leur documentation et sur la revue des estimations retenues.
- Comme mentionné ci-dessus, la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

#### 5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### 6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 juin 2021



Aca Nexia  
Représenté par  
Eric Chapus



**BILAN La Guilde 2020**

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)		Exercice 2019	
	Brut	Amortissements	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	72 037	69 624	2 413	2 051
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres titres immobilisés				163
Prêts				212 936
<b>Total I</b>				<b>150 995</b>
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>				<b>364 095</b>
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				163
Report à nouveau				363 931
Excédent ou déficit de l'exercice				34 977
<b>Total I</b>				<b>399 071</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
- sur autres ressources				1 665 164
<b>Total II</b>				<b>1 665 164</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 213		4 213	2 319
Créances reçues par legs ou donations				
Produits à recevoir	431 296		431 296	363 587
Valeurs mobilières de placement	1 238 104		1 238 104	1 231 459
Disponibilités	3 635 714		3 635 714	1 820 484
Charges constatées d'avance	39 237		39 237	2 580
<b>Total II</b>	<b>5 348 563</b>		<b>5 348 563</b>	<b>3 420 410</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>Total III</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>5 420 599</b>	<b>69 624</b>	<b>5 375 391</b>	<b>3 446 837</b>

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	163	163
Report à nouveau	363 931	212 936
Excédent ou déficit de l'exercice	34 977	150 995
<b>Total I</b>	<b>399 071</b>	<b>364 095</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
- sur autres ressources	1 665 164	1 562 181
<b>Total II</b>	<b>1 665 164</b>	<b>1 562 181</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	576 791	358 050
Provisions pour charges	46 961	52 592
<b>Total III</b>	<b>623 752</b>	<b>410 642</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	227 673	311 857
Dettes fiscales et sociales	57 697	127 987
Autres dettes	1 500	251
Produits constatés d'avance	2 400 533	669 822
<b>Total IV</b>	<b>2 687 403</b>	<b>1 109 918</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>5 375 391</b>	<b>3 446 837</b>



**COMPTE DE RESULTAT La Guilde exercice 2020**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	8 037	18 979
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0	29
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	17 216	50 365
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	3 541 298	3 736 953
<i>Dont Subventions AFD</i>	<i>2 039 959</i>	<i>1 868 407</i>
<i>Dont Participations FONJEP</i>	<i>969 723</i>	<i>833 356</i>
<i>Dont Participations ASP</i>	<i>345 629</i>	<i>491 580</i>
Cofinancements européens	0	56 281
Subventions collectivités territoriales	114 500	175 036
Ressources liées à la générosité du public / Mécénats	991 226	731 590
<i>Dont Partenaire FIFA</i>	<i>200 000</i>	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	51 170	27 586
Autres produits		
Dons manuels : Collectes (parrainages, dons, bourses)	125 101	460 873
Autres produits	31 946	32 732
<b>Total I</b>	<b>4 880 494</b>	<b>5 290 426</b>



**COMPTE DE RESULTAT La Guilde exercice 2020**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats	11 819	16 543
Services extérieurs	561 064	582 955
Locations	142 767	136 172
Entretien et réparation	8 908	52 020
Assurances	4 385	5 424
Honoraires et rémunérations intermédiaires	236 387	193 783
Publicité, impression	15 610	33 763
Transport, restauration, hébergement	47 119	114 561
Téléphone et affranchissement	7 841	8 655
Développement et maintenance Informatique	88 425	16 758
Autres	9 622	21 818
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 052	2 500
Provisions pour charges	200 822	176 015
Impôts, taxes et versements assimilés	62 639	81 499
Sur rémunérations	56 670	75 401
Autres	5 969	6 098
Frais de personnel	974 354	1 087 569
Autres charges de gestion courante	3 030 642	3 212 639
Parrainages, dons, bourses	1 764 993	1 665 046
Programmes de développement	403 061	678 985
VSI et Service Civique	846 674	838 528
Autres	15 915	30 080
<b>Total II</b>	<b>4 843 391</b>	<b>5 159 718</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>37 103</b>	<b>130 708</b>



COMPTE DE RESULTAT La Guilde exercice 2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	8 881	28 001
<b>Total III</b>	<b>8 881</b>	<b>28 001</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	9 364	5 883
<b>Total IV</b>	<b>9 364</b>	<b>5 883</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-482</b>	<b>22 118</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>36 620</b>	<b>152 826</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	67 271	21 725
Sur opérations en capital		
<b>Total V</b>	<b>67 271</b>	<b>21 725</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	2 476	1 831
Sur opérations en capital		
Provisions pour risques	66 438	21 725
<b>Total VI</b>	<b>68 914</b>	<b>23 556</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-1 643</b>	<b>-1 831</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>4 956 646</b>	<b>5 340 152</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>4 921 669</b>	<b>5 189 158</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>34 977</b>	<b>150 995</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Contributions volontaires en nature	2 843 211	3 193 435
Apport compléments lauréats AMP	1 279 858	1 215 857
<b>TOTAL</b>	<b>4 123 069</b>	<b>4 409 292</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Contributions volontaires en nature	2 843 211	3 193 435
Apport compléments lauréats AMP	1 279 858	1 215 857
<b>TOTAL</b>	<b>4 123 069</b>	<b>4 409 292</b>



**GUILDE EUROPÉENNE DU RAID**  
**Annexe aux comptes annuels de l'exercice**  
**clos au 31 décembre 2020 -**

**FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**  
**ET PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

➤ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice est positif de +34 977€. Ce résultat s'inscrit toujours dans la poursuite du renforcement des fonds propres de la Guilde qui s'élèveront à 398 908€.

Il se caractérise par un contexte pouvant se résumer sous les 3 axes suivants :

- Ralentissement de l'activité, conséquence de la crise sanitaire ;
- Nécessité d'anticiper l'avenir à la fois en termes de rythme de reprise de cette activité, de stratégies à mettre en place, mais aussi d'identification des risques latents (Weecam, Audit Europe ...) et donc de la constitution de provision pour y faire face ;
- Le renouvellement des équipes.

La Guilde européenne du Raid a clôturé en 2020 le premier exercice du nouveau cycle triennal (01<sup>er</sup> avril 2020-31 mars 2023) dans le cadre d'une nouvelle convention avec l'AFD pour le financement de Micro-Projets.

L'activité liée au développement par le Sport, démarré sur 2019, avec également le concours de l'AFD sur la base d'une convention pour 3 ans s'est poursuivi normalement.

Enfin, pour le Pôle Micro-Projets, le programme Sport & Santé a démarré courant 2020 pour une durée de 2 ans, toujours avec le concours de l'AFD, ainsi que celui de la FIFA.

Le pôle Aventure a été pénalisé par l'annulation, pour des raisons sanitaires, du festival de la mer qui devait se tenir en octobre 2020 aux Sables d'Olonne.

L'activité Volontariat a été particulièrement impactée, également suite aux effets de la pandémie. De nombreux arrêts prématurés de missions ainsi que des départs différés ont été constatés.

Le programme de recyclage des déchets électroniques au Cameroun a connu une évolution de ses ressources humaines et une activité ralentie.

Un audit, missionné par la Commission Européenne, sur nos programmes européens, clôturés sur les exercices antérieurs, a débuté en novembre 2020 et est toujours en-cours.

➤ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels 2020 ont été arrêtés conformément au plan comptable général en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement n°2018-06 de l'Autorité des normes comptables, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels 2019 ont été arrêtés, certifiés et publiés selon le règlement n°1999-01 de l'Autorité des normes comptables. Le changement de règlement comptable est sans incidence sur le bilan d'ouverture de l'exercice 2020 de l'association.

La date de clôture des exercices est toujours fixée au 31 décembre.

## **II - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

### **BILAN ACTIF**

#### **Immobilisations**

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice ont été inscrites à l'actif pour leur prix d'achat net, déduction faite le cas échéant des escomptes de règlement.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement par tiers sur 3 ans.

La valeur brute des immobilisations s'élève à 72 037€, pour laquelle il reste 2 413€ à amortir. Les immobilisations sont essentiellement composées de matériels informatiques et de télécommunication.

Les immobilisations financières (24 415€) correspondent aux dépôts de garanties versés par l'association pour les locaux.

#### **Produits à recevoir**

Ils s'élèvent à 431 296€ au 31 décembre 2020. Ils concernent notamment :

- Le solde des subventions accordées par le CRIdF pour le soutien de notre programme géré par l'Agence des Micro-Projets : 20 000€.
- Le solde de financement du Fonjep pour les appuis au retour 2020 30 394€
- Le versement du solde des subventions européennes pour 73 031€
- Les refacturations des cotisations sociales VSI : 72 199€
- Une subvention de la FIFA pour le programme Sport & Santé (200 000€) et du Fonds Gratitude pour l'AMP (15 000€)
- Diverses ressources à recevoir liées aux programmes en Irak et à l'Administration centrale pour un global de 20 672€.

#### **Créances fiscales**

D'un montant de 3 431€ correspondant à un crédit de TVA à fin décembre 2020.

#### **Exigibilité des créances**

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 1 an.

#### **Trésorerie**

Elle est principalement composée de plusieurs placements en assurance vie de 1 208 082€, d'un nantissement auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 30 021€ et de placements bancaires au Crédit mutuel sur plusieurs supports

pour un total de 3 556 048€ pour lesquels sont comptabilisés sur l'exercice des intérêts connus à la clôture de l'exercice.

#### **Charges constatées d'avance**

Elles s'élèvent à 39 237€. Il s'agit des charges de fonctionnement afférentes aux besoins des programmes de la radio de la paix et de Weecam pour les premiers mois de 2021.

### **BILAN PASSIF**

#### **Fonds propres**

Ils s'élèvent à 399 071€, après affectation du résultat de l'exercice 2019 approuvé par l'assemblée générale du 24 septembre 2020, et en tenant compte du résultat de l'exercice 2020 pour 34 977€.

#### **Provision pour risques et réattributions**

Elle s'élève à 576 791€. Il s'agit d'une provision pour risques et réattribution de soldes de dotations AMP de 127 339 € après dotation de 66 438 € sur l'exercice, du solde de la provision d'une caisse pour risques VSI (50 366€), du solde de la provision pour animation réseau (58 745 €), du solde de la provision pour le remplacement du CRM (logiciel de gestion du volontariat) 27 000€, des maintiens de la provision de 22 000€ correspondant au risque de non renouvellement de l'exonération de la contribution transport et de celle de 30 000€ pour la phase2 de la refonte du site internet de La Guilde.

Sont incluses également des provisions pour accompagner l'évolution des programmes (146 204€), la couverture de risques liés au recouvrement des créances et à l'audit en cours sur les ex programmes européens (80 000€) et un solde de (35 137€) pour des risques et charges diverses.

#### **Provision pour charges**

Elle s'établit à 46 961€. Il s'agit de la provision pour indemnités de fin de carrière, après reprise nette de 5 631€ correspondant aux mouvements du personnel concerné sur l'exercice.

#### **Dettes d'exploitation**

Elles s'élèvent à 1 892 837 € et comprennent principalement :

- les charges à payer pour 227 673€ qui correspondent à celles de l'exercice écoulé et sont provisionnées car elles n'étaient pas payées au 31/12/2020, à savoir essentiellement : les cotisations sociales du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 (84 086€) pour le pôle Volontariat, les primes de réinstallation reçues du Fonjep et à reverser aux volontaires de retour de mission (9 250€), les provisions pour impôts sur produits financiers (14 861€), les charges à payer liées à l'AMP et aux programmes et développement (94 936€). Enfin, les autres charges liées à l'Administration Centrale pour 24 540€.
- les Fonds dédiés à reverser, qui correspondent à l'excédent des dons et subventions, non encore utilisés à la clôture de l'exercice, mais affectés à des projets identifiés, pour 1 665 164€

Ce montant à reverser se décompose comme suit :

• Bourses Porteurs de projets AMP	791 364€
• Bourses Porteurs de projets Sport & Développement	386 512€
• Bourses Porteurs de projets Sport & Santé	474 588€
• Bourses Aventure	12 700€

### **Les dettes fiscales et sociales**

D'un montant de 57 697€, elles concernent les provisions pour congés payés et les charges sociales afférentes et une caisse sociale.

### **Produits constatés d'avance au 31 décembre**

D'un montant de 2 400 534€, ils sont liés notamment :

- aux subventions AFD (financement du triennal AMP en-cours) : 1 645 330€
- aux subventions AFD (Programme Sport & Développement) : 477 407€
- aux subventions AFD (Programme Sport & Santé) : 93 897€
- à des fonds reçus liés au programme d'urgence d'Irak : 21 848€
- à des fonds reçus pour soutenir notre programme de recyclage au Cameroun (125 275€)
- à des dons non encore affectés à des projets (36 776€)

### **Echéance des dettes**

Toutes les dettes sont normalement à échéance inférieure à 1 an.

### **EFFECTIF DE L'ASSOCIATION**

Il était composé de 23 salariés au 31 décembre 2020.

### **ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS ET AUTRES**

Engagements financiers :

- Caution donnée : néant
- Caution reçue :
  - 30 000 € du Crédit Mutuel au titre de la garantie financière « Organisateur de voyages ». Cette caution est elle-même garantie au Crédit Mutuel par un nantissement de titres.

### **VALORISATIONS**

L'exercice 2020 est le 8ème tenant compte de la méthode de valorisations approuvée par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2014.

Le montant des valorisations pour l'exercice 2020 s'établit à 2 537 000€ en baisse de 656 435€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique par la baisse du nombre de mois volontaires constatée sur le pôle Volontariat, en raison de la crise sanitaire. La méthode de valorisation pour chacun de pôles a été strictement identique à celles retenues pour les exercices précédents.